



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité
Bureau des Collectivités Locales**

Amiens, le **- 7 AVR. 2021**

La préfète

à

Mesdames et Messieurs les maires et
présidents de groupements de communes
du département de la Somme

Objet : Date limite de vote du budget primitif 2021

Réf. : Article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Conformément aux dispositions de l'article repris en référence, je vous informe du report du délai de vote des budgets primitifs 2021 à une date ultérieure au 15 avril, ceci en raison de la date de mise en ligne des dotations de l'État calculée au niveau national.

Compte tenu de ce qui précède, la date limite de vote des budgets primitifs 2021 est fixée au **17 avril 2021**.

Je vous rappelle que vous disposez d'un délai de 15 jours suivant la date limite de vote pour faire parvenir le budget au service chargé de son contrôle.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Pour La préfète et par délégation,
la secrétaire générale,



Myriam GARCIA